

MOTION PREMIER DEGRÉ

Les personnels du premier degré, **Professeurs des écoles et instituteurs**, représentent **une très large proportion** du corps enseignant. Même s'ils connaissent les mêmes difficultés que leurs collègues du second degré et expriment souvent dans plusieurs domaines **des revendications très similaires**, leur métier connaît aussi des spécificités qui les exposent à des risques différents.

La motion ci-dessous est le fruit d'**une vaste réflexion** lancée par le **SNCL** auprès des professeurs des écoles et représente pour une très large part **leur vision** de l'enseignement tel qu'ils le pratiquent.

Le Congrès national du Syndicat National des Collèges et des Lycées, réuni à Lyon les 13, 14 et 15 juin 2023 mandate le Bureau national et les responsables du syndicat pour défendre les revendications suivantes.

SECONDER LES PROFESSEURS DES ÉCOLES

La **complexité** des tâches demandées aux enseignants, et l'**augmentation** démesurée de ces tâches leur font éprouver un sentiment de **solitude**. **Il est urgent de rétablir au sein de l'école** les emplois nécessaires pour leur permettre de se recentrer sur leur mission d'enseignement.

En effet :

- La très grande **hétérogénéité** de certaines classes ne permet plus au professeur de gérer **en même temps** son enseignement et la prise en charge des élèves au comportement difficile. Les **classes multi-niveaux** peuvent être source de difficultés supplémentaires et doivent être reconnues comme telles.
- La tendance actuelle à favoriser l'**inclusion** des élèves en situation de handicap rend impossible la tâche de l'enseignant en l'absence d'AESH. Les AESH individualisées doivent être plus nombreuses et mieux formées.
- La baisse des dotations aux établissements spécialisés (comme les **EREA**) doit être **stoppée**. Les enseignants doivent pouvoir être **accompagnés et aidés** par d'autres adultes formés à la prise en charge de ces enfants parfois violents.

- Afin de garder toute leur énergie pour s'occuper **des élèves**, les professeurs doivent pouvoir être **déchargés** de certaines missions notamment la charge administrative et la surveillance de récréations. Les directeurs notamment ceux qui sont en charge de classe doivent pouvoir bénéficier d'un secrétaire formé **ce qui nécessite la création d'emplois de secrétariat partagés dans les réseaux d'écoles**.
- Pour conserver un climat de cours de récréation serein, les récréations sont échelonnées et l'enseignant, toujours de surveillance, reste présent devant ses élèves 3 heures sans moment pour souffler : la surveillance des récréations doit être reconfiée à des emplois aidés avec décharge de responsabilité pour remédier à ce problème.
- Le RASED doit être réhabilité dès la maternelle et repensé afin de répondre aux besoins des enfants et des équipes, tandis que les enseignants spécialisés doivent avoir moins d'écoles à charge simultanément pour être plus disponibles.

APPORTER PLUS DE MOYENS

La mise en place du dispositif **Plus de Maîtres Que De Classes** (PDMQDC) dans les écoles de l'éducation prioritaire a été **une bonne mesure**, malheureusement fortement **réduite** dans un but d'économie. Le **dédoublément** des classes de **CP** et **CE1** dans des écoles est aussi une mesure qui doit être **pérenne**. Toutefois cette mesure ne doit pas se faire au détriment des autres écoles hors REP.

- La **baisse des effectifs** dans les classes représente **la mesure prioritaire** que devrait prendre tout ministre de l'Education soucieux d'un meilleur apprentissage des élèves. 20 élèves par classe maximum en maternelle et élémentaire favoriserait idéalement la réussite scolaire de chaque élève.

L'annonce de **la scolarisation** de tous les enfants **dès 3 ans** n'a été qu'un coup médiatique, car **98 %** des enfants sont déjà **scolarisés** à cet âge, et les 2 % restants se trouvent dans des secteurs où c'est principalement le défaut d'infrastructure qui empêche cette scolarisation (comme à Mayotte par exemple). Cette scolarisation pose en outre problème, les tout-petits ne comptant pas dans les effectifs lorsque la fermeture d'une classe est étudiée.

Leur nombre devrait en outre être limité à 15 enfants par classe, tant leur prise en charge est spécifique.

- La scolarisation dès 3 ans entraîne une surcharge de travail pour les personnels qualifiés (ATSEM), car il n'y a plus la nécessité que l'enfant soit propre pour venir à l'école. Les ATSEM ont alors moins de temps pour intervenir en classe aux côtés des enseignants. Les municipalités, avec l'aide de l'État quand cela est nécessaire, doivent être tenues d'affecter au moins un personnel ATSEM par classe et leur nombre doit être en nette augmentation.

- Les **moyens matériels** mis à la disposition des enseignants dans leurs écoles ne sont pas toujours à la hauteur des besoins qui portent autant sur **les** classes pas toujours adaptées (trop petites, mal isolées...) que sur **l'équipement** (informatique notamment) pour améliorer leur enseignement. Les services de l'Éducation nationale doivent se porter garants d'une équité de moyens dans les écoles maternelles et élémentaires de la République.
- Afin de répondre au nombre grandissant d'élèves à besoins particuliers, chaque regroupement d'écoles devrait disposer **d'un psychologue, d'un orthophoniste et d'un médecin scolaire** disponibles rapidement pour un premier bilan. Les CMP/CMPP/CAMSP doivent être multipliés afin de réduire les temps d'attente pour les prises en charge, et le recrutement d'orthophonistes scolaires au sein de la Fonction publique doit être considéré et engagé.

ASSURER UNE MEILLEURE ORGANISATION

Le SNCL défend l'organisation de la semaine scolaire **sur 4 jours** avec une coupure complète le mercredi, considérée par une majorité d'enseignants comme **favorable**. Toutefois, d'autres organisations plus souples, **sur 4 jours et demi par exemple**, doivent pouvoir se mettre en place uniquement là où elles sont souhaitées par la majorité des personnels impliqués.

Les **activités périscolaires** sont utiles aux élèves, en particulier **les plus fragiles** socialement et scolairement. Sur le terrain pourtant, les enseignants doivent faire face à des difficultés **d'organisation** : des concertations entre les collectivités et les enseignants doivent être instaurées systématiquement et permettre de travailler dans le sens de **l'intérêt** de l'élève. La confiance en l'équipe enseignante doit être la règle et les créneaux horaires et les contenus dispensés dans les activités périscolaires doivent être déterminés en concertation avec elle.

Les **108 heures** annuelles obligatoires dans le service enseignant doivent être repensées dans leur usage. Ainsi, les heures d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), de formation continue ou de travail en équipes pédagogiques devraient être regroupées, leur usage librement laissé à l'initiative des enseignants et faire l'objet d'une autoévaluation finale.

Les **évaluations en CP** ne représentent qu'**un outil** parmi d'autres pour déceler les difficultés des élèves. Elles ne doivent **en aucun cas être imposées**, sans accord préalable de l'équipe enseignante. Elles doivent en outre être reformulées comme le demandent les enseignants de CP car certains exercices sont très éloignés de ce qui est pratiqué en maternelle.

L'unique objectif de ces évaluations devrait être la vérification **du niveau** scolaire de l'élève plutôt que la constitution de **statistiques** officielles ; de réels **moyens de remédiation** doivent être donnés au professeur pour aider les élèves à progresser. Elles ne doivent pas

être utilisées comme un moyen de **surveiller, contrôler, contraindre et évaluer les professeurs.**

Des groupes à effectifs réduits doivent être constitués en fonction des besoins en remédiation et non plus en fonction du classement REP+.

Les **professeurs des écoles et instituteurs**, expriment de fortes craintes pour **l'avenir** de leur profession alors que les réformes s'empilent sans aucune concertation, gouvernement après gouvernement, provoquant **la déstabilisation des enseignants et l'incompréhension des parents** dans les classes.

Soutenus par le SNCL, ils exigent du gouvernement et du Parlement de donner au service public d'éducation et à ses personnels les moyens d'**exercer convenablement** leur profession.

Cela passe avant tout par :

1. Une meilleure formation professionnelle

Les professeurs des écoles expriment de forts besoins en **formation** en présentiel afin de favoriser, entre collègues, les échanges de pratiques et demandent :

- Une **formation initiale** plus complète, plus spécifique, plus concrète et plus adaptée à leurs besoins. La prise en charge de ces formations par des professeurs **reconnus** par les enseignants eux-mêmes.
- Une **formation continue** sur **le temps scolaire, et non le soir ou pendant les congés scolaires.**
- Une formation :
 - sur la gestion de groupe,
 - sur la gestion des relations aux familles,
 - sur **la psychologie** de l'enfant et de l'adolescent, afin d'apprendre à **accompagner** un jeune individu vers son épanouissement personnel, et notamment à le rendre vigilant dans un monde de **surconsommation de l'information** ...
 - sur la pédagogie des différents domaines et disciplines enseignés,
 - une formation sur les troubles du comportement,
 - une formation sur les troubles dys.
- Elle ne devra pas faire l'impasse sur **les innovations pédagogiques** diversifiées (e-learning, classe inversée...), sans en faire pour autant un remède miracle.

2. Des conditions de travail améliorées

Pour les enseignants du 1^{er} degré, **professeurs des écoles et instituteurs**, l'exercice du métier au quotidien est de plus en plus **difficile** car chaque matinée ou après-midi l'implication et la vigilance sont continues. Ils éprouvent souvent, en conséquence de leurs mauvaises conditions de travail, un sentiment d'abandon, de **mal-être**, d'**impuissance**, parce qu'ils se sentent dans l'impossibilité de mener à bien la mission qui leur a été confiée.

Avec le SNCL, ils exigent de pouvoir se consacrer essentiellement à leur mission d'enseignement ; pour cela, **ils demandent** :

- La réduction des **obligations administratives** qui prennent une grande partie de leur temps **au détriment** de leur mission d'enseignement ;
- La fin des trop nombreuses **tâches annexes** à l'enseignement **imposées** pour chaque projet (formulaires, statistiques...) et des temps de réunions raisonnables qui n'empiètent plus sur la vie personnelle ;
- Le recentrage du temps de présence sur ce qui est pour eux **l'essentiel** : les **relations avec les élèves** et la **transmission des connaissances** ;
- Un véritable **statut administratif de Directeur d'école** reconnu comme chef d'établissement avec un soutien en personnels et **une adaptation du nombre d'heures de décharge** correspondant aux obligations de la fonction, avec a minima un jour de décharge hebdomadaire pour toutes les écoles. Cette fonction ne peut être confiée qu'à un professeur expérimenté, volontaire et formé ;
- Les jours consacrés à la clôture et à la préparation d'une année scolaire doivent être reconnus comme étant une période de travail et payés en heures supplémentaires ; ils doivent s'accompagner d'une décharge supplémentaire de classe pour les directeurs d'une semaine en septembre et d'une semaine en fin d'année scolaire.

L'empilement à rythme forcé **des réformes du premier degré**, parfois contradictoires et mal expliquées. L'impossibilité pour les personnels de s'adapter aussi rapidement à des demandes de l'institution dont **ils ne comprennent pas** les objectifs pédagogiques dans l'intérêt de l'élève, les conduisent à demander :

- Une **évaluation** précise et honnête de **toute réforme précédente** avant l'instauration d'une nouvelle évolution ;
- Une démarche basée sur des considérations essentiellement **pédagogiques** et non idéologiques ou financières afin de donner à tous les élèves **les moyens de réussir** leur scolarité en fonction de leurs aptitudes ;
- La prise en compte de **l'expertise** de l'enseignant en tant que **pédagogue** et une concertation avec leurs représentants avant toute prise de décision politique ;
- Des programmes élaborés **en concertation** avec les enseignants chargés de les appliquer, tenant compte de leur expérience dans les classes.

3. Plus de reconnaissance du travail enseignant

Les personnels exerçant dans **le premier degré** sont, comme leurs collègues du second degré confrontés au fait que **leur travail n'est pas reconnu**, ils subissent une **image dégradée** et une **autorité diminuée**. Sans le soutien de leur hiérarchie, des parents d'élèves, ils se

sentent **délaissés** par la Nation tout entière et **livrés à eux-mêmes** pour faire face aux difficultés propres à leur métier.

Soutenus par le SNCL, ils exigent :

- Le **soutien indéfectible** de leur hiérarchie chaque fois qu'ils sont mis en cause dans l'exercice de leur métier par des acteurs **extérieurs** à l'école (agressions physiques ou verbales, menaces, violence...) ainsi que dans le suivi des enfants à profils difficiles lorsque les familles refusent de reconnaître les difficultés ;
- La **confiance** de leurs supérieurs hiérarchiques dans **leur expertise** professionnelle, l'arrêt de l'infantilisation, des injonctions contradictoires, des **pressions** de tous ordres ;
- Généraliser le respect de la liberté pédagogique au niveau de l'école concernant la répartition des élèves par classe et par niveau ;
- Dans le cadre du projet d'école, une plus grande liberté pédagogique de chaque enseignant dans l'exercice de son métier (méthodes d'enseignements, manuels, documents de travail...) ;
- Une plus grande implication de l'institution pour faire cesser dans les écoles le stress considérable dû **aux conflits** avec **les parents d'élèves** (intrusions, violences diverses, mises en cause du contenu et de la qualité de l'enseignement, ...) ;
- Une convocation systématique des parents pour attitude agressive que le directeur d'école dénonce à l'IEN ;
- Un meilleur suivi de **l'absentéisme scolaire** et une responsabilisation des parents ;
- Le respect de **l'autorité** du professeur et une véritable **application** de ses décisions.

Le métier **de professeur des écoles** ne sera jamais complètement reconnu à sa juste valeur tant qu'il n'aura pas fait l'objet d'une véritable **revalorisation salariale**.

Avec le SNCL, les professeurs des écoles et instituteurs **demandent** :

- Une rémunération globale comparable à celle de leurs collègues du second degré qui ont un niveau de formation identique.
- Une véritable amélioration de leurs **traitements et primes** afin de rattraper l'équivalent du pouvoir d'achat perdu depuis 2010.
- La prise en compte de **la pénibilité du métier** qui permettrait de pallier en partie le chevauchement entre vie professionnelle et vie privée, constitutive de notre profession ; une imbrication qui peut engendrer le sentiment de **manquer de temps** pour leur activité pédagogique ou de s'enfermer dans des logiques de stress ou de débordement.
- L'intégration des instituteurs retraités dans le corps des professeurs des écoles, permettant une revalorisation méritée de leur pension.
- De plus grandes possibilités de temps partiels pour convenance personnelle, dont les demandes n'ont pas à être justifiées ni critiquées par la hiérarchie.
- Des **mutations** facilitées et d'une procédure plus transparente, encadrée par des Commissions Paritaires où les représentants syndicaux peuvent exercer un contrôle préalable du traitement des demandes. Les barres de mutations doivent être plus largement diffusées.